



## Statut pour musicien/groupe

Par **Steyrmaniac**, le **01/09/2015** à **00:05**

Bonsoir tout le monde,

Je sais que cette question a déjà été posée sur pas mal de forum mais chaque contexte a une solution, et il faut avouer que c'est assez difficile de se retrouver entre toutes les propositions différentes.

Le contexte :

Je suis actuellement dans un groupe de musique ou nous sommes deux.

Tous nos morceaux sont 100% originaux (donc pas de reprise).

Nous jouons régulièrement dans diverses structures à titre bénévoles.

Mon activité principale est actuellement un cdi à temps plein tandis que mon collègue travaille en interim (temps plein, temps partiel ou rien du tout).

Le besoin :

Nous aimerions commencer à toucher quelque chose de nos concert de manière légales et officielle.

La question :

Quelle(s) solution(s) s'offre(nt) à nous sachant que nous souhaitons passer progressivement professionnels du monde musical ?

Merci d'avance pour vos conseil.

Steyrmaniac.